



## POSTULAT URGENT

<b>Auteur</b>	Die Mitte Oberwallis, par Rahel Pirovino-Indermitte, Rainer Studer, Andrea Amherd-Burgener et Aron Pfammatter
<b>Objet</b>	Politique financière du canton: contrôler les dépenses, réduire les coûts
<b>Date</b>	12/03/2023
<b>Numéro</b>	2023.03.023

### Actualité de l'événement

En soumettant au Parlement le décret sur le relèvement du plafond du fonds de compensation des fluctuations de recettes lors de la session de mars, le Conseil d'État réagit face à la rapide détérioration de la situation financière de la Banque nationale suisse (BNS) et de la Confédération.

### Imprévisibilité

Rien ne permettait de prévoir dans une telle mesure que la BNS, après avoir régulièrement versé entre 4 et 6 milliards de francs aux cantons au cours des dernières années, ne distribuerait aucun bénéfice en 2023 et probablement pas non plus en 2024. La pandémie (COVID-19) a par ailleurs également mis à mal les finances de la Confédération, ce qui laisse entrevoir un redimensionnement du budget, y compris la suppression de dépenses et de subventions fédérales.

### Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Sachant que le canton du Valais est très dépendant de la péréquation financière cantonale, des subventions fédérales et des distributions de la Banque nationale, une réaction immédiate s'impose au vu du mauvais état des finances de la Confédération et de la BNS. Face à la situation qui se dessine, il ne suffira plus d'atténuer les conséquences en puisant dans le fonds de compensation. Il est désormais impératif de prendre également des mesures du côté des dépenses et des coûts.

Avec une perte qui se chiffre en milliards de francs pour l'exercice 2022, la BNS ne pourra pas distribuer de bénéfices en 2023 et, probablement, pas non plus en 2024, privant ainsi le canton du Valais d'une entrée annuelle de CHF 160 millions. En outre, l'état de finances fédérales s'est lui aussi nettement détérioré en raison de la pandémie du COVID-19. Sur ce front également, on s'attend à des coupes budgétaires massives, ce qui touchera de plein fouet le Valais, canton fortement dépendant de la péréquation financière cantonale et des subventions de la Confédération. Le Conseil d'État réagit à cette situation via un décret sur le relèvement du plafond du fonds de compensation des fluctuations de recettes. Face à la détérioration rapide qui s'annonce en termes de rentrées d'argent, il ne faut toutefois pas réagir uniquement par le biais du fonds de compensation, mais aussi procéder à un examen concret des tâches et des structures. En cas de réduction effective de la manne fédérale, cela permettra de connaître les mesures nécessaires au plan des dépenses et de réduire rapidement et efficacement les coûts.

### Conclusion

Le Conseil d'État est prié d'engager immédiatement le processus d'examen des dépenses cantonales et des coûts internes, en raison de la mauvaise situation des finances fédérales, de l'absence de distribution de bénéfices par la BNS et de la forte dépendance des finances cantonales vis-à-vis des fonds fédéraux. L'actualité, la nécessité et l'urgence de l'ensemble des subventions doivent être examinées et priorisées en conséquence. Le Conseil d'État est prié en outre de passer au crible les coûts internes et d'identifier les mesures d'économie concrètes, conséquences financières y comprises. L'analyse des coûts ne doit pas être reportée en raison du fonds de compensation existant, mais doit s'accompagner dès à présent d'un examen concret des tâches et des structures. Ce processus doit être mené de manière proactive et aboutir à des résultats tangibles avant que la réduction des fonds fédéraux ne soit une réalité et que les mesures à court terme du canton n'impactent les mauvaises instances.